



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 4 décembre 2023, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

231204-1

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Il est proposé d'ajourner la présente séance ordinaire à 20 h 01 pour reprendre la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de reprendre la séance ordinaire à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M^{me} Lina Jazra demande une minute de silence pour les victimes lors de conflit internationaux et demande que les drapeaux soient hissés en alternance.

231204-2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant :

13.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Maison du bénévolat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-3

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

231204-4

Avis de motion – Règlement numéro 2023-121-15 modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru.

231204-5

Avis de motion – Règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2022-375

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2022-375.

231204-6

Avis de motion – Règlement numéro 2023-404 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2024

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2024.

231204-7

Avis de motion – Règlement numéro 2023-405 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2024

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2024.

Adoption de règlements

231204-8

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-121-15 modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-121-15 modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru.

231204-9

Adoption – Règlement numéro 2023-290-31 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'interdire le stationnement ou le remisage de plus d'un véhicule agricole ou dédié au déneigement ainsi que ses équipements sur un terrain occupé par un usage résidentiel

CONSIDÉRANT la résolution 231113-5 relativement à l'adoption du second projet de règlement numéro 2023-290-31;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-290-31 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'interdire le stationnement ou le remisage de plus d'un véhicule agricole ou dédié au déneigement ainsi que ses équipements sur un terrain occupé par un usage résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-10

Adoption – Second projet de règlement numéro 2023-290-32 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser les unités de puissance dédiées à la recharge de véhicules électriques lourds dans la zone I-1203 et d'autoriser l'élevage de poules à titre d'usage complémentaire à l'usage H1 (habitation unifamiliale)

CONSIDÉRANT l'ajout à l'article 6 de la cote « 2(2) » à la cellule 3-F du tableau de l'article 8-96.1 intitulé « Poulailier urbain »;

CONSIDÉRANT que le changement n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2023-290-32 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser les unités de puissance dédiées à la recharge de véhicules électriques lourds dans la zone I-1203 et d'autoriser l'élevage de poules à titre d'usage complémentaire à l'usage H1 (habitation unifamiliale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-11

Adoption – Règlement numéro 2023-298-3 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels 2018-298 afin d'autoriser certains usages autres que résidentiels dans la zone H-507

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-298-3 – Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels 2018-298 afin d'autoriser certains usages autres que résidentiels dans la zone H-507.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-12

Adoption – Règlement numéro 2023-402 sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2024

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-402 – Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la société de développement commercial du Centre Urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-13

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2022-375

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2022-375.

231204-14

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-404 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2024

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-404 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2024.

231204-15

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-405 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2024

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-405 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2024.

231204-16

Procès-verbal de correction – Règlement numéro 2023-361-1 modifiant le Règlement numéro 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 059 \$

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier le montant du règlement afin d'ajouter 59 \$ au titre, au 3^e considérant et à l'article 3 du Règlement numéro 2023-361-1.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 2023-361-1 modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 059 \$.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

231204-17

Demandes de PIIA présentées au CCU du 15 novembre 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-220, U2023-222, U2023-224 et U2023-226 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 15 novembre 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2023-70242 pour autoriser la construction d'une nouvelle école sur l'emplacement du 1245, rue de Rouen, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-220.
2. La demande de PIIA numéro 2023-70249 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un solarium d'un immeuble situé au 434, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-222.
3. La demande de PIIA numéro 2023-70243 pour autoriser des travaux de remplacement de la toiture de l'immeuble situé au 20, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-224.
4. La demande de PIIA numéro 2023-70246 pour autoriser le remplacement du revêtement de la toiture d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-18

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du
15 novembre 2023**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-221, U2023-223 et U2023-225 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 15 novembre 2023 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2023-70249 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un solarium d'un immeuble situé au 434, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-221.
2. La demande site du patrimoine numéro 2023-70243 pour autoriser des travaux de remplacement de la toiture de l'immeuble situé au 20, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-223.
3. La demande site du patrimoine numéro 2023-70246 pour autoriser le remplacement du revêtement de la toiture d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-225.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-19

**Prolongation de la résolution 220124-23 pour les
demandes de PIIA numéro 2021-70244 et 2021-70243 –
545, boul. de Mortagne et 955, boul. De Montarville**

CONSIDÉRANT la résolution 220124-23 portant sur le même sujet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger pour une période de 24 mois l'autorisation pour les travaux visés par ladite résolution pour la demande de PIIA numéro 2021-70244 pour autoriser l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 545, boul. de Mortagne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger pour une période de 24 mois l'autorisation pour les travaux visés par ladite résolution pour la demande de PIIA numéro 2021-70243 pour autoriser l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 955, boul. De Montarville;

Il est proposé de prolonger la résolution 220124-23 pour une période de 24 mois afin d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70244 pour autoriser l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 545, boul. de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-220.
2. La demande de PIIA numéro 2021-70243 pour autoriser l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 955, boul. De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-221.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-20

Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie – réunion du 20 juin 2023

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de toponymie de la réunion du 20 juin 2023.

231204-21

Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et vie communautaire – réunion du 21 novembre 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3859 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 23 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et de la recommandation 20231121-01 de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 21 novembre 2023 et d'approuver la recommandation suivante :

1. Recommandation 20231121-02 à l'effet d'adopter la constitution et la composition du comité de pilotage de la Politique culturelle tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-22

Renouvellement des membres du CCU dont le mandat se termine le 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT que M^{me} Marie-Ève Trudeau est membre du CCU depuis janvier 2019, que Mme Chantal De Menezes est membre du CCU depuis janvier 2020 et que M^{me} Catherine Gagné ainsi que M^{me} Laurence Mailhot sont membres du CCU depuis mars 2022, et que leur contribution a été significative auprès du CCU;

CONSIDÉRANT que M^{me} Frédérique Dedeurwaerder est membre depuis mars 2023 à titre de personne-ressource au sein du CCU et que le programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de Boucherville a été prolongé d'une année;

Il est proposé :

1. De prolonger le mandat de M^{mes} Marie-Ève Trudeau, Chantal De Menezes, Catherine Gagné et Laurence Mailhot pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.
2. De prolonger le mandat de M^{me} Frédérique Dedeurwaerder d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

231204-23

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 28 octobre au 18 novembre 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 23 novembre 2023.
2. De féliciter M. Michel Lambert, opérateur concierge à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, section glaces, pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-24

Prolongation de contrat à durée déterminée – Chef de section à la Direction des affaires juridiques et du greffe

Il est proposé de prolonger le contrat à durée déterminée de M^e Laszlo Juhasz à titre de chef de section à la Direction des affaires juridiques et du greffe, et ce, pour la période du 23 décembre 2023 au 29 mars 2024

inclusivement, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-25

Prolongation de contrat à durée déterminée (remplacement) – Chef de service des approvisionnements à la Direction des finances et des approvisionnements

Il est proposé de prolonger le contrat à durée déterminée, à semaine réduite, de M^{me} Ginette Roy à titre de chef de service des approvisionnements à la Direction des finances et des approvisionnements, et ce, pour la période du 23 décembre 2023 au 2 février 2024 inclusivement, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

231204-26

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des déboursés numéros 203525 à 203600 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 203601 à 203682 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 203683 à 203738 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants :
 - paiements électroniques numéros S26582 à S26669;
 - paiements électroniques numéros S26670 à S26754;
 - paiements électroniques numéros S26755 à S26823.
3. D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant :
 - prélèvements directement au compte bancaire 447 à 449 pour un montant de 2 733,33 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 450 à 466 pour un montant de 24 716,24 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-27

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 28 novembre 2023 pour les écritures 5638 à 5656.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-28

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 novembre 2023, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

231204-29

Dépôt d'une demande de financement au Fonds pour dommages à l'environnement – Transport actif

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville dans son Plan de développement durable, entre autres, en lien avec le transport des personnes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le programme de financement couvre jusqu'à 100 % des coûts du projet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de financement pour un projet de transport actif au Fonds pour dommages à l'environnement du gouvernement du Canada.
2. D'autoriser le directeur ou le chef de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la présente demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-30

Attestation des dépenses relatives à l'octroi d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT l'acquisition et l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse, afin d'améliorer et d'assurer la sécurité des usagers du secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville peut bénéficier pour cette acquisition d'une subvention de 23 037,00 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2023-2024 (volet PPA-CE);

Il est proposé :

1. De soumettre par résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'attestation de l'achat et de l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse, le tout conformément aux exigences du ministère dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, afin de bénéficier de la subvention.
2. D'approuver la dépense de 32 888,13 \$, taxes incluses, relative à l'acquisition et l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse pour l'amélioration du contrôle de la vitesse, afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-31

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2022 à des fins de fonctionnement de l'année 2023

Il est proposé que le conseil municipal autorise l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'année antérieure au montant de 2 000 000 \$ à des fins de fonctionnement de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

231204-32

Reconduction d'un contrat pour la fourniture annuelle d'accessoires pour la signalisation routière (SI-22-33)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture annuelle d'accessoires pour la signalisation routière;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3850 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SI-22-33 pour la fourniture annuelle d'accessoires pour la signalisation routière à Spectralite (9030-5814 Québec inc.), pour un montant total de 46 644,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-33

Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (SI23-28)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté en 2022 son nouveau Plan de développement durable 2022-2031, et que ce dernier identifie, entre autres, des actions municipales pour faire face aux défis que représentent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville dans les programmes Partenaires pour la protection du climat ainsi que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques sont inévitables, que leurs effets se font sentir et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour s'y adapter;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3782 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 23 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI23-28 pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques à Stantec Experts-conseils ltée, pour un montant total de 113 710,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-34

Reconduction d'un contrat de fourniture de pierre concassée (SP-20-29)

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3849 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-29 pour la fourniture de pierre concassée à Demix Groupe CRH Canada inc., pour un montant total de 225 084,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-35

Adjudication d'un contrat de fourniture de conteneurs de type transroulier, de transport des matières résiduelles et disposition du contenu (SP23-29)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de conteneurs de type transroulier, de transport des matières résiduelles et disposition du contenu;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3860 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-29 pour la fourniture de conteneurs de type transroulier, de transport des matières résiduelles et disposition du contenu à GVE Conteneur inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 50 169,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-36

Adjudication d'un contrat de location à long terme d'un camion 10 roues muni d'équipements de déneigement et d'une benne basculante d'épandage d'abrasifs (SP23-31)

CONSIDÉRANT le contrat SP23-31 pour la location à long terme d'un camion 10 roues muni d'équipements de déneigement et d'une benne basculante d'épandage d'abrasifs;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3861 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-31 pour la location à long terme d'un camion 10 roues muni d'équipements de déneigement et d'une benne basculante d'épandage d'abrasifs à Location de camion Eureka inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 557 950,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-37

Adjudication d'un contrat d'entretien préventif des systèmes d'alarme incendie et de télésurveillance (SP23-33)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif des systèmes d'alarmes incendie et de télésurveillance;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3867 préparé par la Direction des travaux publics daté du 30 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-33 d'entretien préventif des systèmes d'alarme incendie et de télésurveillance à Prud'Homme Technologies inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 84 277,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

231204-38

Entente relative au maintien du service de transport collectif sur la ligne 284 desservant Boucherville pour l'année 2024

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant Boucherville pour l'année 2024 entre l'Autorité régional de transport métropolitain et la Ville de Longueuil;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3830 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 6 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte de l'entente relative à l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant Boucherville pour l'année 2024.
2. D'assumer les coûts d'exploitation relatifs au projet pilote de la ligne 284, incluant les frais découlant de l'initiative tarifaire d'un montant estimé à 255 153 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-39

Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décision numéro 2023-3838 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 16 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année 2024.
2. D'autoriser le maire, le maire suppléant, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-40

Prolongement de l'entente d'accessibilité pour les usagers du transport en commun de 65 ans et plus du RTL jusqu'au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser durant les périodes hors pointes, l'utilisation du transport régulier par autobus et du transport adapté en mettant en oeuvre une initiative dédiée à la clientèle âgée de 65 ans et plus résidant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire renouveler l'entente relative à l'accessibilité aux transports en commun pour les usagers de 65 ans et plus du Réseau de transport de Longueuil (RTL);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3852 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 27 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. Que la Ville accepte de prolonger l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus du RTL jusqu'au 31 décembre 2024.
2. Que la Ville accepte de défrayer les coûts supplémentaires afin de permettre la gratuité du transport hors pointe pour la clientèle âgée de 65 ans et plus et résidant sur son territoire, estimés à la quote-part 2024 au montant de 36 018,00 \$ au budget de l'agglomération de Longueuil.
3. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-41

Protocole d'entente relatif à la gestion du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3863 préparé par la Direction générale daté du 28 novembre 2023 sur le sujet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la gestion du Centre multifonctionnel de Boucherville entre la Ville de Boucherville et la Corporation du Centre multifonctionnel couvrant la période actuelle jusqu'au 31 décembre 2025;

Il est proposé d'autoriser l'ajout d'un montant de 50 000 \$ aux déboursés prévus en 2023 afin de soutenir la gestion du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

231204-42

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;
Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-231207-2.1 à CA-231207-2.6.

2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-231207-4.1 à CA-231207-4.3.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-231207-5.1.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-231207-6.1 à CA-231207-6.9.
5. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-231207-7.1.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-231207-8.1 à CA-231207-8.9.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-43

Orientation du conseil sur le sujet à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait de la décision prise par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre l'orientation suivante quant au sujet mentionné dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-231207-4.1

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-44

Désignation de la mairesse suppléante

Il est proposé :

1. De désigner M^{me} la conseillère Isabelle Bleau à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024.
2. De désigner M^{me} la conseillère Isabelle Bleau à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1^{er} janvier au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-45

Cession d'une partie de l'emprise du chemin du Lac (partie du lot 2 513 168) – 676, chemin du Lac

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3829 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 16 novembre 2023 sur le sujet;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 676, chemin du Lac, 9491-0205 Québec inc., souhaite acquérir une partie de l'emprise du chemin du Lac située en face de son terrain afin d'en régulariser la forme et ainsi faciliter l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que la parcelle visée par la demande (lot projeté 6 603 037) constitue le rayon de virage d'un ancien chemin public;

CONSIDÉRANT que la parcelle visée par la demande (lot projeté 6 603 037) est présentement utilisée comme accès au terrain vacant;

CONSIDÉRANT que la parcelle visée par la demande (lot projeté 6 603 037) a une superficie de 26,1 m² et qu'aucune contrainte ou préoccupation particulière n'est à envisager advenant cette cession;

CONSIDÉRANT que le projet de construction et l'aménagement paysager sont assujettis au Règlement relatif au PIIA numéro 2018-296 et qu'ils seront soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance publique;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat acceptée le 15 novembre 2023 par 9491-0205 Québec inc., propriétaire du 676, chemin du Lac;

Il est proposé :

1. De céder une partie du lot 2 513 098 du cadastre du Québec à 9491-0205 Québec inc., pour une somme de 7 462 \$, plus taxes, le tout selon les modalités prévues à la promesse d'achat.
2. De retirer le caractère de chemin public de la parcelle vendue.
3. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231204-46

Demande d'aide financière de Nature-Action Québec et autorisation de travaux pour l'aménagement d'habitats pour la rainette faux-grillon sur deux lots du secteur Du Parchemin

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la protection des milieux naturels et des espèces vulnérables et menacées;

CONSIDÉRANT les bénéfices de ce projet pour la rainette faux-grillon, une espèce jugée menacée au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3854 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 23 novembre 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le directeur ou le chef de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique, à titre de répondant municipal pour le projet de restauration et d'aménagement pour la rainette faux-grillon sur deux lots du secteur Du Parchemin, et à signer tout document permettant d'utiliser le montant de 15 000 \$ provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité dans le cadre d'une demande de financement de Nature-Action Québec au programme Faune en danger volet grand projet.
2. D'autoriser les travaux pour la restauration et l'aménagement pour la rainette faux-grillon sur les lots 2 513 098 et 3 386 979.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

231204-47

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Maison du bénévolat

Il est proposé de nommer M. Michel Lasalle comme membre désigné par la Ville au conseil d'administration de la Maison du bénévolat pour mandat de 12 mois effectif immédiatement, et renouvelable pour 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

231204-48

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE
LA RÉOLUTION 231016-12 ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-361-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-361 ET
ORDONNANT DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE
MULTISPORT AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE
10 113 000 \$**

Procès-verbal de correction de la résolution 231016-12 et le Règlement numéro 2023-361-1 modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 000 \$.

NATURE DE LA CORRECTION

À la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le présent procès-verbal vise la modification du montant du règlement afin d'ajouter 59 \$ au titre, au 3^e considérant et à l'article 3 du Règlement numéro 2023-361-1.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Résolution n° 231016-12

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, la résolution 231016-12 et le Règlement numéro 2023-361-1 modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 000 \$ de la manière suivante :

- par la modification du montant du règlement afin d'ajouter 59 \$ au titre, au 3^e considérant et à l'article 3 du Règlement numéro 2023-361-1, soit : « Règlement numéro 2023-361-1 modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 059 \$ »

Cette modification vise une demande exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 4^e jour de décembre 2023.



Me Marianna Ruspil, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 octobre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

231016-12

**Adoption – Règlement numéro 2023-361-1
modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des
travaux de construction d'un complexe multisport
afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de
10 113 000 \$**

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-361-1 – Règlement modifiant le Règlement 2021-361 et ordonnant des travaux de construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 10 113 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DE LA RÉOLUTION No 231016-12

MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE